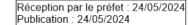
Accusé certifié exécutoire





Direction des Actions Sociales - CCAS Service Prévention Seniors MB/DJ

DECISION DU MAIRE

La ville de Bourg-en-Bresse organise le repas de fin d'année des retraités le jeudi 05 décembre 2024 à Ainterexpo de Bourg-en-Bresse.

En vertu:

• De la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et de l'arrêté municipal n° 60399 du 18 juillet 2022, autorisant le Maire à accomplir la totalité des actes de gestion courante définis aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est appliqué un tarif pour les personnes ne remplissant pas les conditions d'attribution mais accompagnant un bénéficiaire.

Le prix de ce repas est fixé à 30 € (trente euros) par personne.

Bourg-en-Bresse, le 2 4 NAI 2024

Le Maire

Jean-François DEBAT

Président de Grand Bourg Agglomération Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes